

. Greffe
du Tribunal de Commerce de
ANGOULEME
Palais de Justice
- BP 215 -
16007 ANGOULEME CEDEX
Tél: 05 45 37 11 80

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A. à Directoire
2D/3D ANIMATIONS
72 rue Fontaine du Lizier

16000 ANGOULEME

Dépôt effectué par :

Sté d'Exercice Lib. Forme Ano.
JURICA
4 Av Georges Clémenceau

16000 ANGOULEME

Numéro RCS : ANGOULEME B 428 717 409

<24132/1999B00358>

Pièces déposées le 11/09/2003

Numéro : 3001666

RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS

03/09/2003

Le Greffier,

ES

M

Société 2D/3D ANIMATIONS

72, rue Fontaine du Lisier
16000 ANGOULEME

**EVALUATION
DES DIVIDENDES PRECIPUTAIRES**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Vous avez été réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous prononcer sur l'octroi d'un avantage particulier à une partie des actionnaires.

En exécution de la mission définie par l'article L225.147 du Code de Commerce, qui m'a été confiée par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal de Commerce d'Angoulême en date du 11 Août 2003, je vous présente mon rapport sur l'augmentation de capital par création d'actions nouvelles à dividendes préciputaires et cumulatifs, de la société « 2D / 3D Animations ».

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <u>I SITUATION DE LA SOCIETE</u> | 3 |
| <u>II SITUATION DES ACTIONNAIRES</u> | 5 |
| <u>III NATURE DE L'AVANTAGE PARTICULIER</u> | 10 |
| <u>IV VALEUR DE L'AVANTAGE PARTICULIER</u> | 11 |
| <u>V BENEFICIAIRES DE L'AVANTAGE PARTICULIER</u> | 12 |
| <u>VI CONCLUSION</u> | 14 |

I - SITUATION DE LA SOCIETE

Le 28 décembre 1999, la société dénommée « 2D / 3D Animations » est immatriculée sous le N° B 428 717 409 auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Angoulême. Il s'agit d'une création sous forme de Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire.

Son objet principal consiste en :

- o création, développement , fabrication, adaptation d'imageries fixes et animées, tels que dessins animés, effets spéciaux, conversions graphiques par des procédés numériques

Le capital initial est de 75 000 Euros constitué en 5 000 actions de 15 Euros chacune.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2002 et du 20 juin 2003 a régulièrement approuvé les comptes des exercices clos le 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002. Les comptes des exercices ont été certifiés par votre Commissaire aux comptes.

Il ressort des bilans des 3 derniers exercices les éléments suivants :

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-------------|
| - exercice clos le 31 décembre 2000 : | Chiffre d'Affaires : | 157 606 € |
| | Résultat net comptable : | (30 549 €) |
| - exercice clos le 31 décembre 2001 : | Chiffre d'Affaires : | 654 137 € |
| | Résultat net comptable : | 118 619 € |
| - exercice clos le 31 décembre 2002 : | Chiffre d'Affaires : | 1 316 849 € |
| | Résultat net comptable : | 91 938 € |

Votre société a distribué au titre des dividendes :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 : 15 300 € prélevés sur le résultat de l'exercice. Ceci correspond à un dividende de 3.06 € par action et un avoir fiscal de 1.53 € par action soit un revenu réel de 4.59 € par action.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 : 15 300 € prélevés sur le résultat de l'exercice. Ceci correspond à un dividende de 3.06 € par action et un avoir fiscal de 1.53 € par action soit un revenu réel de 4.59 € par action.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 : 15 300 € prélevés sur le résultat de l'exercice. Ceci correspond à un dividende de 3.06 € par action et un avoir fiscal de 1.53 € par action soit un revenu réel de 4.59 € par action.

Pour l'exercice 2003, la société nous a présenté une situation semestrielle au 30 juin 2003 qui fait apparaître à cette date :

- Un chiffre d'affaires de 652 133 €

- Un résultat net comptable de 2 586 €.

II - SITUATION DES ACTIONNAIRES

A ce jour, le capital social s'élève à 75 000 €uros.

Il est composé en 5 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15 €uros chacune.

Ces actions ordinaires seront dénommées actions « O ».

La liste des actionnaires est actuellement la suivante :

| NOM - Prenoms usuels domicile des actionnaires | Nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire | % de détention du capital |
|--|---|--------------------------------------|
| Monsieur Florent MOUNIER 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 2 050 | 41,00% |
| Madame Malika BRAHMI 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 1 750 | 35,00% |
| Monsieur Bernard MOUNIER Rue du Médoc 17 120 TALMONT | 200 | 4,00% |
| Monsieur Patrice DESPREZ La Charbonnière 16 410 SERS | 248 | 4,96% |
| Madame Armelle REY La Charbonnière 16 410 SERS | 248 | 4,96% |
| SODATEC SA Les Chaumes 16 410 GARAT | 503 | 10,06% |
| Mademoiselle Mebrouka BRAHMI 6 Rue André Mayer 69 520 GRIGNY | 1 | 0,02% |
| | 5 000 | 100,00% |

.. Votre société envisage d'effectuer les augmentations de capital suivantes :

1^{ère} augmentation de capital :

- augmentation de capital de 20 025 Euros par l'émission de 1 335 actions nouvelles de 15 Euros chacune, émises au prix de 90 Euros chacune , soit avec une prime d'émission de 75 Euros par actions ; sous réserve de la suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de :

| NOM - Prenoms usuels domicile des souscripteurs | Nombre d'actions nouvelles réservées |
|--|---|
| Monsieur Florent MOUNIER 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 300 |
| Madame Malika BRAHMI 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 256 |
| SODATEC SA Les Chaumes 16 410 GARAT | 556 |
| Poitou-Charentes Innovation 6 Place Sainte Croix 86 000 POITIERS | 223 |
| | 1 335 |

Ces nouvelles actions seront des actions à dividendes préciputaires et cumulatifs sur une période de 3 exercices à hauteur de 4.50 € net par actions. Elles seront dénommées actions « P1 ».

Ces actions « P1 » entreront en jouissance à la date d'ouverture du prochain exercice social soit le 1^{er} janvier 2004.

Le délai de souscription de ces actions « P1 » s'achèvera le 11 Octobre 2003 au plus tard.

Cette augmentation de capital conduira à la répartition suivante du capital social :

| NOM - Prénoms usuels domicile des actionnaires | Nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire | % de détention du capital |
|--|---|--------------------------------------|
| Monsieur Florent MOUNIER 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 2 350 | 37,10% |
| Madame Malika BRAHMI 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 2 006 | 31,67% |
| Monsieur Bernard MOUNIER Rue du Médoc 17 120 TALMONT | 200 | 3,16% |
| Monsieur Patrice DESPREZ La Charbonnière 16 410 SERS | 248 | 3,91% |
| Madame Armelle REY La Charbonnière 16 410 SERS | 248 | 3,91% |
| SODATEC SA Les Chaumes 16 410 GARAT | 1 059 | 16,72% |
| Mademoiselle Mebrouka BRAHMI 6 Rue André Mayer 69 520 GRIGNY | 1 | 0,02% |
| Poitou-Charentes Innovation 6 Place Sainte Croix 86 000 POITIERS | 223 | 3,52% |
| | 6 335 | 100,00% |

2^{ème} augmentation de capital :

- augmentation de 3 % du capital par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, par l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi. La souscription de ces actions sera réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire. Le prix de souscription de ces nouvelles actions sera défini chaque exercice en divisant le montant de l'actif net tel qu'il ressort du bilan le plus récent par le nombre de titres existants. Ces actions étant réservées aux seuls salariés, cette augmentation de capital entraînera « *de facto* » renonciation par les actionnaires à leurs droit préférentiel de souscription.

Il ne nous appartient pas d'émettre une opinion sur cette opération.

3^{ème} augmentation de capital :

Votre société envisage l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 79 920 € divisé en 360 obligations de 222 € chacune. Chacune de ces obligations sera convertibles en action. Cette souscription sera réservée à Poitou-Charentes Innovation.

L'offre de crédit prévoit que le propriétaire des obligations aura la faculté, à compter du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au terme de cet emprunt, d'en obtenir la conversion en actions nouvelles. La parité sera d'une action de nominal de 15 €uros contre une obligation de 222 €uros, sachant que ces nouvelles actions seront des actions ordinaires « O ».

Sachant que l'emprunt obligataire est émis pour une durée de 5 ans avec un différé de 5 semestres. Le premier remboursement intervenant le 31 mars 2006.

Il ne nous appartient pas d'émettre une opinion sur cette opération.

III - NATURE DE L'AVANTAGE PARTICULIER

Il vous est proposé la création d'actions privilégiées pour la première augmentation de capital. Il s'agit d'actions de priorité régies par l'article L 228.12.

L'avantage par rapport aux actions ordinaires qui existent actuellement, consiste en l'octroi d'un dividende précipitaire et cumulatif sur une période de 3 exercices.

Le dividende précipitaire est un dividende servi uniquement aux actions privilégiées par préférence aux actions ordinaires.

Le dividende cumulatif est la partie du dividende précipitaire d'un exercice qui n'a pu être honorée suite à l'insuffisance du bénéfice distribuable de l'exercice. Le dividende cumulatif devient une créance des actionnaires privilégiés qui sera uniquement payable grâce à un excédent de bénéfices distribuables des exercices ultérieurs par rapport aux dividendes précipitaires dudit exercice.

Le projet prévoit :

- la création de 1 335 actions nouvelles à dividendes précipitaires et cumulatifs sur 3 exercices. Ces actions nouvelles « P1 » bénéficieront d'un dividende précipitaire de 4.50 Euros net par titre.
- L'abandon du Droit Préférentiel de Souscription au profit des souscripteurs susnommés pour la 1^{ère} augmentation de capital

IV - VALEUR DE L'AVANTAGE PARTICULIER

Compte tenu du fait que le dividende précipitaire n'est cumulatif que sur une période de 3 exercices, l'avantage particulier alloué correspond à une valeur de rendement qui est calculée en capitalisant l'avantage accordé sur la période considérée.

Nous retenons comme taux de capitalisation le dernier niveau connu du taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants d'associés soit : 5.19 % pour le deuxième trimestre 2003.

La valeur de rendement est fournie par l'expression suivante :

$$\text{Valeur de rendement} = \frac{\text{dividende précipitaire}}{\text{Taux d'intérêt}}$$

Par hypothèse, nous avons retenu la valeur hors avoir fiscal pour le montant du dividende précipitaire : soit 4.50 Euros net

Le tableau suivant permet d'associer à chaque année pour l'action de priorité la valeur de l'avantage particulier en actualisant au 1^{er} janvier 2004 la valeur de rendement :

| Année | Catégories | Nombre | Avantage Par Action | Valeur actualisée de rendement par action |
|------------|------------|--------|---------------------|---|
| 31/12/2004 | P 1 | 1335 | 4,50 | 82,43 |
| 31/12/2005 | P 1 | 1335 | 4,50 | 78,36 |
| 31/12/2005 | P 1 | 1335 | 4,50 | 74,49 |

La valeur actualisée de rendement est obtenue par la formule suivante :

$$\text{Valeur actualisée de rendement} = \frac{\text{Avantage par action} (1+i)^{-n}}{i}$$

i = taux d'intérêt
n = année

On peut donc estimer que la valeur de l'avantage particulier est égale à la moyenne arithmétique de ces 3 valeurs de rendement soit :

$$\text{Valeur de l'avantage particulier} = \frac{(82.43 \text{ €} + 78.36 \text{ €} + 74.49 \text{ €})}{3} = 75.09 \text{ €}$$

V - BENEFICIAIRES DE L'AVANTAGE PARTICULIER

Monsieur Florent MOUNIER est déjà actionnaire de votre société. Il possède actuellement 2 050 actions ordinaires « O ».

Madame Malika BRAHMI est déjà actionnaire de votre société. Elle possède actuellement 1 750 actions ordinaires « O ».

SODATEC SA est déjà actionnaire de votre société. Elle possède actuellement 503 actions ordinaires « O ».

Poitou-Charentes Innovation n'est pas actionnaire à ce jour de votre société.

Poitou-Charentes Innovation est une Société Anonyme créée en 1998 à l'initiative du Conseil Régional et immatriculée à Poitiers sous le numéro RCS : B 420 076 432. Son capital social est de 3 040 000 €. Elle a pour objet l'aide aux projets innovants. Son siège social est situé : 6 place Sainte Croix 86 000 POITIERS. Elle est représentée par son PDG Monsieur Dominique LENOIR.

Le montant de l'avantage particulier par bénéficiaire est indiqué par le tableau ci-dessous :

| NOM Prénoms usuels domicile des souscripteurs | Nombre d'actions nouvelles réservées | Dividende préciputaire annuel | Valeur de l'avantage particulier |
|--|---|--|---|
| Monsieur Florent MOUNIER 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 300 | 1 350,00 | 22 527,00 |
| Madame Malika BRAHMI 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 256 | 1 152,00 | 19 223,04 |
| SODATEC SA Les Chaumes 16 410 GARAT | 556 | 2 502,00 | 41 750,04 |
| Poitou-Charentes Innovation 6 Place Sainte Croix 86 000 POITIERS | 223 | 1 003,50 | 16 745,07 |
| | 1 335 | 6 007,50 | 100 245,15 |

Une fois cette augmentation de capital réalisée, la répartition du capital social serait comme nous vous l'avons précédemment indiquée :

| NOM - Prenoms usuels domicile des actionnaires | Nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire | % de detention du capital |
|--|---|--------------------------------------|
| Monsieur Florent MOUNIER 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 2 350 | 37,10% |
| Madame Malika BRAHMI 42 ter rue Waldeck Rousseau 16 000 ANGOULEME | 2 006 | 31,67% |
| Monsieur Bernard MOUNIER Rue du Médoc 17 120 TALMONT | 200 | 3,16% |
| Monsieur Patrice DESPREZ La Charbonnière 16 410 SERS | 248 | 3,91% |
| Madame Armelle REY La Charbonnière 16 410 SERS | 248 | 3,91% |
| SODATEC SA Les Chaumes 16 410 GARAT | 1 059 | 16,72% |
| Mademoiselle Mebrouka BRAHMI 6 Rue André Mayer 69 520 GRIGNY | 1 | 0,02% |
| Poitou-Charentes Innovation 6 Place Sainte Croix 86 000 POITIERS | 223 | 3,52% |
| | 6 335 | 100,00% |

VI - CONCLUSION

En notre qualité de Commissaire aux Apports, et en exécution de la mission définie par l'article L225.147 du Code de Commerce qui nous a été confiée par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal de Commerce d'Angoulême en date du 11 Août 2003, nous avons établi notre rapport sur les avantages particuliers afférents à l'augmentation de capital par création d'actions nouvelles à dividendes préciputaires et cumulatifs sur une période de 3 exercices de la société « 2D / 3D Animations ».

Nous avons effectué nos contrôles selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables en France à cette mission. Nos diligences ont consistées à nous assurer que l'opération est faite dans le respect des dispositions légales et réglementaires et à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Soyaux, le 3 Septembre 2003

Lucien CORBI
Commissaire aux Comptes inscrit

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce d'ANGOULEME,

Assisté du greffier,

Vu la requête de la Société **JURICA**, agissant es qualité.

Vu les articles L 225-147 et L 225-219 du Code de Commerce et les articles 64 et 169, alinéa 1er du Décret sur les sociétés commerciales en date du 23 mars 1967,

DESIGNONS

Monsieur Lucien CORBI
Demeurant à SOYAUX (Charente), ZE La Croix Blanche,

Inscrit près la Cour d'Appel de BORDEAUX, comme Commissaire aux Apports, avec pour mission :

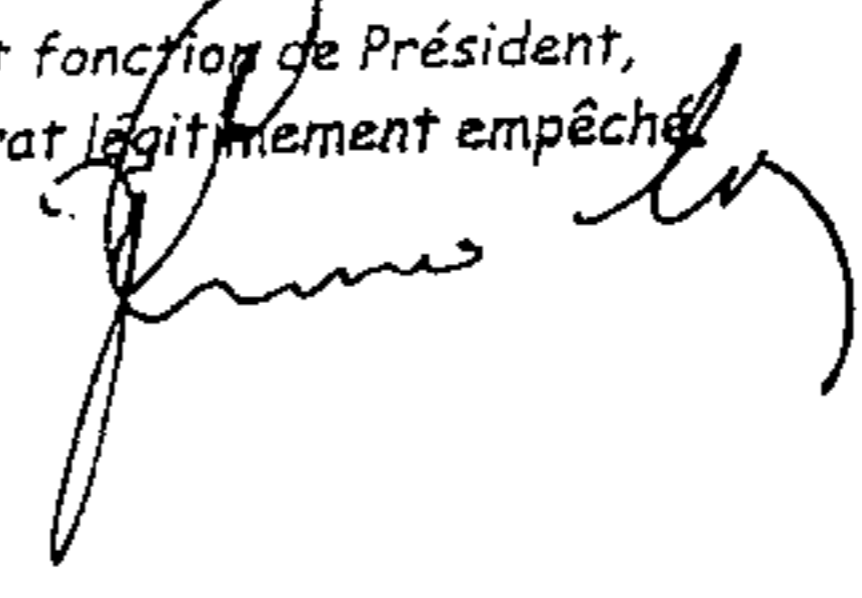
1. D'apprécier les avantages particuliers qui seront consentis aux souscripteurs de l'augmentation de capital ;
2. De ses appréciations, constatations et avis, dresser un rapport qui sera soumis aux actionnaires de la société **2d/3D ANIMATIONS** réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Disons que le Commissaire aux Comptes et aux Apports ainsi désigné pourra, s'il le juge à propos, se faire assister dans l'accomplissement de sa mission par un ou plusieurs experts de son choix et dont les honoraires seraient à la charge de la Société bénéficiaire de l'apport.

Fait à ANGOULEME
Le

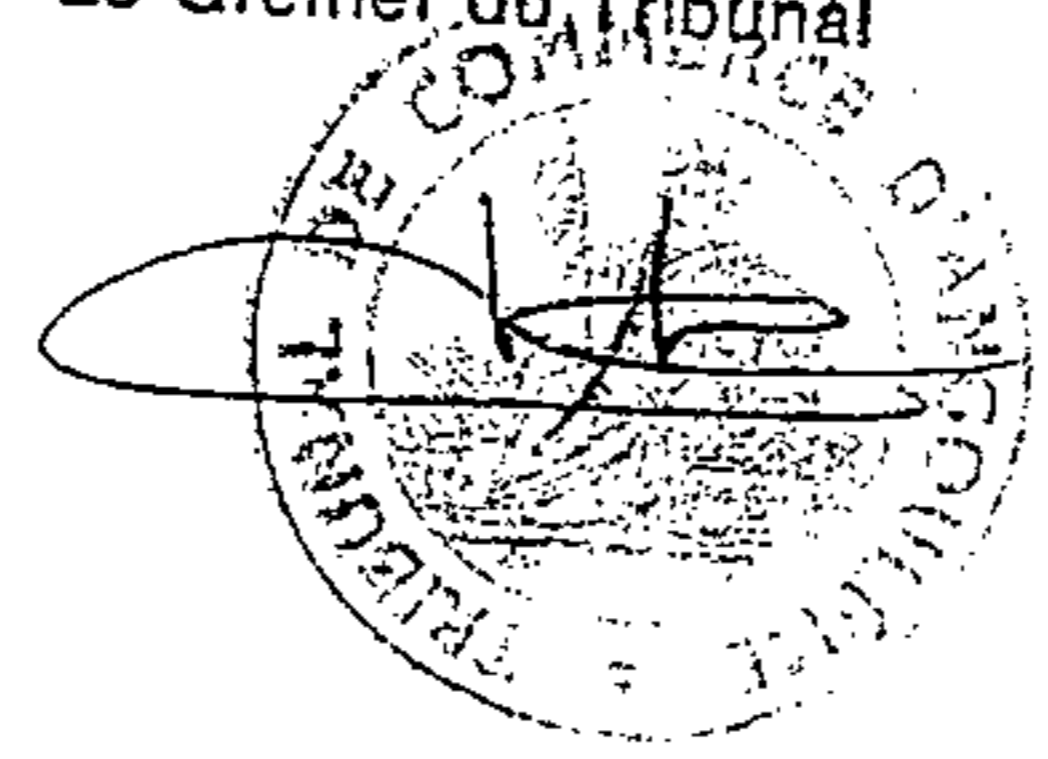
11 AOUT 2003

Signé Jacques PERRACHON, Vice-Président
faisant fonction de Président,
ce magistrat légitimement empêché



Pour expédition conforme délivrée à
Le Greffier du Tribunal

M. Grand Dupin



REQUETE

A MADAME LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGOULEME

Madame Malika BRAHMI

Demeurant à ANGOULEME (Charente) – 42 rue Waldeck Rousseau

Née à AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône) le 14 octobre 1964,

Agissant en sa qualité de Directrice Générale unique de :

La Société **2d/3D ANIMATIONS**, Société Anonyme A Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les articles L 225-57 à 225-93 du Code de Commerce, au capital de 75.000 Euros, dont le siège est 72 Rue Fontaine du Lisier – ANGOULEME (Charente), immatriculée au RCS d'ANGOULEME 428 717 409.

Ayant pour Avocat, la Société **JURICA**, Société d'Avocats, dont le siège est à POITIERS (Vienne) - 8, Rue de la Providence, prise en la personne de **Maître Chantal GIRAUD-DUPUIS**, demeurant à ANGOULEME (Charente) – 4 avenue Georges Clémenceau

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la Société **2d/3D ANIMATIONS** envisage de procéder à une augmentation de capital en numéraire au moyen de la création d'actions nouvelles bénéficiant d'un dividende précipitaire ;
- Qu'en application des dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce et des articles 64 et 169, alinéa 1er du Décret sur les sociétés commerciales du 23 mars 1967, cette augmentation de capital assortie de création d'actions à dividende précipitaire, nécessite la nomination d'un Commissaire aux Apports et aux avantages particuliers, choisi parmi les Commissaires aux Comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L 225-219 du Code de commerce ou parmi les Experts figurant sur des listes établies par les Cours des Tribunaux.

C'EST POURQUOI,

La requérante demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un Commissaire qui aura pour mission de :

- Apprécier la valeur de tous avantages particuliers pouvant résulter de l'augmentation de capital avec création d'actions à dividende précipitaire,

- De ces contrôles, évaluations, constatations et avis, dresser le rapport qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire et mis à la disposition de la Société émettrice huit jours avant la date de la décision devant statuer sur l'augmentation de capital assortie d'avantages particuliers de la société **2d/3D ANIMATIONS**.

Fait à ANGOULEME

Le 31 juillet 2003.

Maître Chantal GIRAUD DUPUIS

no 200398
(dépôt du 11/8/2003)
no 200398

COPIE